

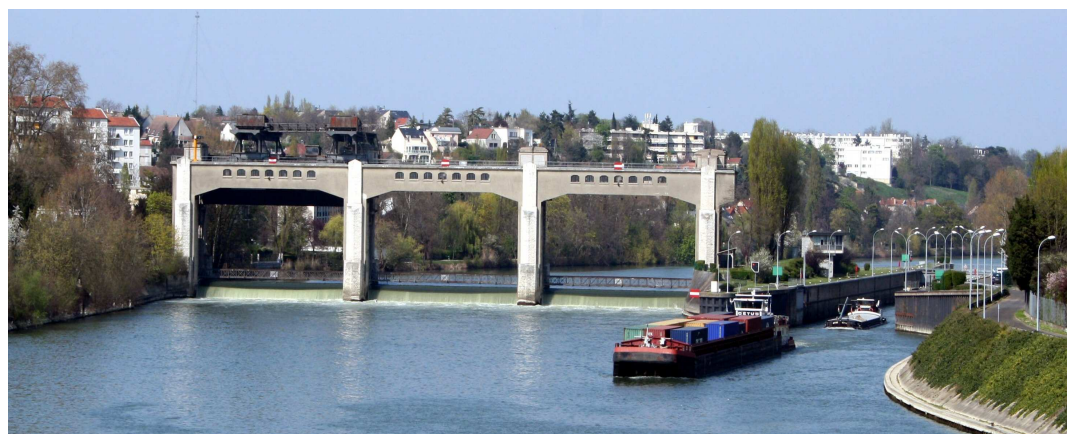


Dossier de Presse

**Pose de la première pierre du nouveau barrage de Chatou (78)
par Patrick DEVEDJIAN,
Ministre chargé de la mise en œuvre du plan de relance
jeudi 23 avril 2009**



Perspective du futur barrage de Chatou – vue depuis l'aval
Document : VNF/LWA Luc Weizmann Architecte/COYNE ET BELLIER/SPRETEC



Barrage de Chatou actuel
Photo : VNF

La modernisation du réseau fluvial : des projets d'investissements publics inscrits dans le plan de relance

La modernisation du réseau fluvial et des infrastructures au niveau national est l'une des priorités du Grenelle de l'Environnement, qui a fixé comme objectif une augmentation de 25% de part modale pour le transport de marchandises par le fer et la voie d'eau d'ici 2012 .

Dans le plan de relance, 120 M€ sont mobilisés en 2009 et 2010 pour des projets fluviaux, dont 20 M€ pour les travaux préparatoires à la liaison à grand gabarit Seine-Nord Europe et 100 M€ pour des opérations relatives à l'entretien et la modernisation du réseau fluvial existant, dont la construction de trois nouveaux ouvrages majeurs sur le bassin de la Seine : les barrages de Boran-sur-Oise et Venette situés sur l'Oise, et le plus imposant d'entre eux, le barrage de Chatou sur la Seine.

Ces réalisations contribueront à garantir la sécurité des usagers, des riverains et des personnels d'exploitation, en particulier sur le réseau à grand gabarit qui concentre l'essentiel du trafic commercial de marchandises, et participent à l'amélioration de l'environnement par la construction simultanée de passes-à-poissons, ouvrages spécifiques permettant le franchissement de la chute d'eau par la faune piscicole.

La construction du nouveau barrage de Chatou : un projet emblématique sur la Seine aval

La construction du nouveau barrage de Chatou est l'un des projets fluviaux inscrits au plan de relance de l'économie 2009/2010. Cette opération de 55 M€ est l'une des plus importantes jamais engagée par VNF. Inscrite dans le Contrat de Projets entre l'Etat et la région Ile-de-France, elle se concrétise dès 2009 grâce au plan de relance de l'économie et bénéficie du cofinancement de la région Ile-de-France à hauteur de 40% de son coût total. Le plan de financement inclut également une participation de l'Union européenne et de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

● Sur un axe de transport fluvial stratégique

Le barrage de Chatou est situé sur un axe fluvial stratégique à grand gabarit (Seine aval) où transitent chaque année près de 20 millions de tonnes de marchandises, 24h/24h. Avec la mise en service du canal Seine-Nord Europe en 2015, le bassin parisien et son réseau à grand gabarit seront reliés au réseau à grand gabarit de l'Europe du nord et aux grands ports maritimes européens (Le Havre, Rouen, Dunkerque, Zeebrugge, Anvers, Rotterdam).

● Objectifs de l'opération de reconstruction

- Remplacer un ouvrage vétuste datant de 1933
- Maintenir une hauteur d'eau constante du plan d'eau pour sécuriser la navigation fluviale

- Moderniser et améliorer les conditions d'exploitation pour les manœuvres et la maintenance
- Optimiser la gestion quantitative de la ressource en eau pour les prises et rejets d'eau
- Rétablir la continuité écologique avec la construction d'une passe à poissons
- Garantir la sécurité du site par la mise en place d'un câble pare-bateaux

L'insertion environnementale du projet

Le site de Chatou est situé au cœur d'une zone fortement urbanisée et s'inscrit dans un environnement patrimonial remarquable, à proximité de sites classés tels que l'Île des impressionnistes, le Nymphée, l'église Notre-Dame ou la Maison Fournaise. En concertation avec les collectivités, VNF a veillé en tant que maître d'ouvrage à l'intégration esthétique du nouveau barrage dans son environnement et à respecter la continuité écologique de la Seine. Le groupement de maîtrise d'œuvre, composé de COYNE ET BELLIER (mandataire), SPRETEC et LWA Luc Weizmann Architecte, en charge des études de conception et du suivi des travaux, a été désigné à l'issue d'un marché de définition remporté en 2004.

➔ Pour une meilleure intégration paysagère du barrage

Compte-tenu du caractère très sensible du site où il s'implante, le projet a fait l'objet d'une recherche d'insertion paysagère, dans le souci d'une cohérence entre fonctionnalités techniques et dessin de chacune des parties de l'ouvrage.

Le nouveau barrage de Chatou sera **deux fois moins élevé que le barrage actuel** au profit du paysage et pour une perception visuelle de toute la courbure de la Seine.

La ligne architecturale retenue est discrète et élégante, en accord avec l'Architecte des bâtiments de France et une attention particulière a été attachée au choix des matériaux, à l'aspect de la passerelle et du local techniques ainsi qu'aux aménagements paysagers sur l'île de l'écluse. Ces derniers intègrent une **mise en valeur de la pile de l'ancien barrage qui sera conservée au titre du patrimoine.**

➔ Pour assurer la continuité écologique : construction d'une passe à poissons

Le nouveau barrage de Chatou sera équipé d'une passe à poissons pour permettre la libre circulation piscicole. Cet équipement participe au rétablissement de la continuité écologique, composante essentielle des objectifs de bon état des cours d'eau (Loi Cadre sur l'Eau et Plan Seine).

Rappel des fonctions d'un barrage de navigation

Les barrages de navigation servent à réguler le niveau d'eau des fleuves et des rivières. En créant des retenues artificielles, ils permettent la circulation des bateaux de commerce et de plaisance tout au long de l'année, hors période de crues. Ils contribuent également à assurer l'alimentation en eau potable des populations ainsi que les besoins des industries et de l'agriculture.

Principaux projets d'investissements fluviaux sur le Bassin de la Seine soutenus par le plan de relance

Les projets d'investissements fluviaux financés par le plan de relance sur le bassin de la Seine sont la construction du nouveau barrage de Chatou (Ile-de-France), la construction du nouveau barrage de Boran-sur-Oise (Ile-de-France), la construction du nouveau barrage de Venette (Picardie), la construction d'une passe-à-poissons sur le barrage de Notre-Dame-de-la-Garenne (Haute-Normandie) et la modernisation des méthodes d'exploitation sur la Petite Seine pour l'accès au port de l'Aube (Champagne-Ardenne).

Grâce au plan de relance et avec le soutien des différentes collectivités dans le cadre des contrats de projets Etat-régions, **le montant total des investissements sur les infrastructures du bassin de la Seine augmente ainsi de 50 % en 2009 pour atteindre 64 M€.**

Poursuite du programme Interrégional d'aménagement de l'Oise **→ reconstruction des barrages de Boran et Venette**

- Les barrages de Boran et Venette sont les deux derniers barrages encore actionnés manuellement sur l'Oise et qui doivent être reconstruits dans le cadre du Programme Interrégional d'Aménagement de l'Oise. Le montant de ce programme, dont Voies navigables de France assure la maîtrise d'ouvrage, s'élève à près de 100 M€, avec le soutien à hauteur de 50% des régions Ile-de-France et Picardie et du département de l'Oise. Les crédits du plan de relance permettent d'accélérer le démarrage de ces deux derniers chantiers.
- Les travaux du programme d'aménagement portaient sur la modernisation de l'ensemble des ouvrages de navigation (7 barrages manuels et 14 écluses) sur 100 km de rivière navigable entre Compiègne et Andrésy. La finalisation de ce programme permettra dès 2011, hors période de crues, une gestion sûre et automatisée de la ligne d'eau sur l'Oise navigable.

Contact presse

VNF Bassin de la Seine
Corinne Spiner 01 40 58 29 95 / 06 23 02 09 35

VNF Direction de la communication
Emmanuelle Dormond : 01 44 89 65 00/ 06 37 08 04 16

Conseillère Presse et Communication de Patrick Devedjian
Bénédicte Constans : 01 42 75 52 59

Photos du barrage de Chatou disponibles sur demande auprès de Corinne Spiner.

www.relance.gouv.fr
www.vnf.fr (infos Bassin de la Seine) ou www.sn-seine.developpement-durable.gouv.fr